#### CARTE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

Identification	
Nomdel'entreprise	
Type d'activité	
Nom, prénom de la personne à conta	=
Mme M.	
Adresse complète	
Numéros de téléphone fixe et/ou port Pour plus de confidentialité, indiquez si votr rouge	re n° de téléphone est sur liste
N° prioritaire	
2 ° n°	Liste rouge
3 ° n°	Liste rouge
4 ° n°	Liste rouge
Adresse e-mail	
Description du local commerc	
Vocation du local 🗌 Entrepot 🔲	Usine de production
$\Box$ Commerce $\Box$ Association $\Box$ Ca $(précisez)$	abinet médical Autre
Votre local se situe ☐ Sous-sol ☐ le n°	Rdc Étage précisez
Votre local comporte t-il une cave située e Autre (précisez)	
Si oui, qu'y stockez-vous?	
Si oui, où est-elle située?	
Informations complén	
Avez-vous prévu, en cas d'alerte, des sauvegarder votre local, vos équipements les marchandises stockées?	

#### COUPON À RENVOYER sous enveloppe affranchie à

Ville de Quimper Service de l'eau et des milieux aquatiques CS 24006 • 29107 Quimper cedex

Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne : www.quimper.bzh

### **IMPORTANT**

Conservez cette plaquette près de votre téléphone.

Si des changements interviennent en cours d'année dans les renseignements que vous nous avez communiqués (adresse, numéros de téléphone, e-mail), nous vous remercions de nous le signaler en appelant le

02 98 98 86 76

de 9h à 12h et de 13h 30 à 16h 30 du lundi au vendredi

ou par e-mail à service.infocrues@quimper.bzh

Les renseignements que vous nous communiquerez seront conservés sur un support informatique à l'usage exclusif des services municipaux avec l'accord de la CNIL (Commission nationale informatique et liberté). Les services municipaux respecteront la confidentialité de ces renseignements et des numéros de téléphone inscrits sur liste rouge. Ces données ne seront pas utilisées à des fins de prospection commerciale mais seront communiquées au prestataire de service qui exploite le système d'alerte afin de constituer le fichier de destinataires de l'alerte.

Conformément à la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez vous opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement et exiger que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel vous concernant si celles-ci sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées.

WWW.QUIMPER.BZH QUIMPER PRATIQUE

INFORMATION ! INSCRIPTION ! ALERTE

# Conseils pratiques

À la réception du message d'alerte

- > Déplacer votre véhicule en sécurité hors d'atteinte de l'eau.
- > Mettre à l'abri vos documents administratifs, vos photos, vos objets et documents précieux.
- > Mettre à l'abri les produits toxiques stockés (pesticides, produits d'entretien, huiles usagées, etc).
- > Surélever vos meubles et appareils électriques.
- > Amarrer votre citerne de fuel.
- > Protéger votre habitation contre les infiltrations d'eau par la mise en place de moyens appropriés pour obturer les entrées d'eau (batardeaux, sacs de sable, parpaings).
- > Vérifier que vos voisins ont bien reçu le message (en évitant de leur téléphoner pour ne pas encombrer le réseau de téléphonie).
- > Débrancher vos appareils électriques.
- > Respecter les consignes des autorités.

Durant la période à risque soyez vigilants et tenez-vous informés de l'évolution de la situation

> CONSULTEZ LES SITES INTERNET

www.vigicrues.gouv.fr www.quimper.bzh

> INTERROGEZ
LE SERVEUR VOCAL
de la ville 02 98 64 14 20

> ÉCOUTEZ LA RADIO

notamment France Bleu Breizh Izel (fréquence 93 ou 98.6 FM)

#### SURTOUT, N'APPELEZ PAS LES POMPIERS POUR LEUR SIGNALER UNE CRUE.

Composez le 18 ou le 112 (à partir d'un téléphone portable) uniquement pour signaler des situations de réelle détresse ou d'urgence.

WWW.QUIMPER.BZH

**QUIMPER PRATIQUE** 

**INFORMATION! INSCRIPTION! ALERTE** 

# Info-Crues Système d'alerte Odet / Steïr



Janvier 1925 - Avenue de la Libération





# L'ODET ET LE STEÏR SOUS SURVEILLANCE

#### ▶ La Ville veille

Durant une période à risque (grandes marées, intempéries), la ville de Quimper surveille la situation hydrologique de l'Odet et du Steïr. Elle consulte régulièrement la carte de vigilance crues et les bulletins d'informations associés, diffusés sur www.vigicrues.gouv.fr.

Elle est également en relation avec la préfecture du Finistère et le Service de Prévisions des Crues en Bretagne pour suivre la progression de la situation et connaître les tendances dévolution.

La diffusion de l'alerte via Info-Crues ne concerne que les secteurs de la ville risquant d'être inondés par les débordements de l'Odet et/ou du Steïr en crue.

# ▶ La Ville alerte

L'alerte à la population, par l'intermédiaire d'Info-Crues est déclenchée, sur décision de la maire.

Elle intervient dès lors que les services de l'État confirment la crue avérée de l'Odet et du Steïr.

L'abonnement au service Info-Crues est gratuit.

Seules les personnes inscrites sont prévenues.

Les crues sont des phénomènes naturels complexes, aléatoires. Quelle que soit l'importance des moyens mis en œuvre par les services de l'État pour les prévoir, il est impossible de garantir l'exactitude de ces prévisions.

La part d'incertitude n'est pas à négliger ; ainsi la responsabilité de la Ville ne pourrait être engagée en cas de fausse alerte ou à l'inverse d'absence d'alerte.



12 décembre 2000 Pont Médard

## N'ATTENDEZ PAS D'ÊTRE ALERTÉ - INFORMEZ-VOUS

- Votre logement, votre local commercial se situe à proximité de l'Odet ou du Steïr ou dans un secteur habituellement inondé: vous avez la possibilité de vous tenir informé d'un évènement de crue en consultant la carte de Vigilance-Crues et les bulletins d'informations associés, sur le site www.vigicrues.gouv.fr
- La vigilance reste la meilleure attitude à adopter. Pour plus d'informations sur la carte de vigilance crues, consultez le site de la ville de Quimper : www.quimper.bzh

# **COMMENT FONCTIONNE INFO-CRUES?**

La Ville a fait évoluer son dispositif d'alerte. Grâce aux nouvelles technologies, les personnes inscrites peuvent être averties très rapidement au cours d'une campagne d'appels téléphoniques. Le téléphone et le message vocal sont les moyens privilégiés pour vous alerter.

Lorsqu'un appel sur un premier numéro échoue (répondeur ou non réponse de l'interlocuteur), l'automate lance automatiquement un nouvel appel sur un second numéro et ainsi de suite jusqu'à ce que la personne à joindre ait pris connaissance du message d'alerte et en ait accusé réception.

Il est donc important lors de votre inscription, de bien renseigner un ordre d'appel, avec un numéro prioritaire, à partir duquel la Ville est pratiquement assurée de vous joindre à tout moment (jour, nuit, semaine, week-end, jours fériés).



12 décembre 2000 - Place Terre-au-Duc

#### SUIVEZ LES INSTRUCTIONS

La ville de Quimper doit savoir si vous avez bien reçu le message d'alerte. À la fin du message, le système vous demande de confirmer la bonne réception de l'appel téléphonique.

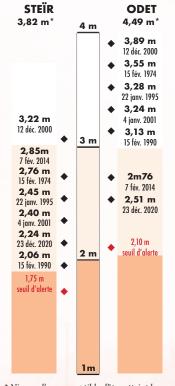
Il est donc important:

- > d'écouter le message dans sa totalité sans raccrocher,
- > de suivre les instructions dictées et la procédure de validation.

Afin de vérifier l'efficacité du système, un test est organisé tous les ans à l'automne.

22 janvier 1995 - Pont Firmin

#### L'HISTORIQUE DES CRUES



\* Niveau d'eau susceptible d'être atteint lors d'une crue centennale

#### QUELS SONT LES SEUILS D'ALERTE?

#### POUR L'ODET

Avant d'atteindre le seuil d'alerte de 2,10 m, des débordements sont possibles dès que le niveau atteint 1,90 m au capteur de Kervir. Seule la chaussée est alors inondée au niveau de la rue de l'Hippodrome. Afin de prévenir toutes conséquences sur les habitations, la municipalité met en place, dès cette cote de 1,90 m, un dispositif de batardeau rue de l'Hippodrome, sans obligatoirement alerter.

#### • POUR LE STEÏR

L'alerte est lancée dès que le niveau du Steïr est susceptible d'atteindre et de dépasser le seuil de 1,75 m au capteur du Moulin Vert. En effet, le Steïr en crue déborde au niveau de la rue Auguste-Dupuy et inonde par refoulement du réseau pluvial la chaussée de la rue et du rond du Pontigou lorsque la hauteur d'eau atteint la cote de 1,85 m.

# CARTE D'INSCRIPTION PARTICULIER

Ide	ntificat	ion		
Mme ☐ M. ☐				
Nom, prénom				
Adresse complète				
Numéros de téléphone fixe	et/ou p	ortable.		
Pour plus de confidentialité, indi rouge	quez si	votre n° de	e téléphone	est sur lis
N° prioritaire			Lis	ste rouge
2 ° n°			Lis	ste rouge
3 ° n°			Lis	ste rouge
4 e n°				ste rouge
Adresse e-mail				
Information	s comp	lémentai	res	
Nombre de personnes en si déplaçant en fauteuil roular Avez-vous la possibilité d'êt amis en cas d'inondation?	ıt, pers	onnes al	itées, etc) de <u>la</u> fam	
Particular	ités du	logemen	t	
Type d'habitation	ison	□Imn	neuble	☐ Aut
Particularités du logement □ Appartement privé □ A			HLM	
Votre logement se situe   l'étage	Rdc 🗆	Étage, 1	précisez le	e n° de
Possédez-vous:				
• une cave ou un sous-sol				□No
• un garage en sous-sol ou a				
• un abri de jardin en bordu	re de c	ours d'ea	ıu 🗆 Oui	□ No
COUPON À RENVOYER	sous e	enveloppe	e affranch	ie à

Ville de Quimper Service de l'eau et des milieux aquatiques CS 26004 • 29107 Quimper cedex

Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne : www.quimper.bzh